

Tarifs

MONTANT MENSUEL PAR RÉGIME - Tout mois commencé est dû

Ces montants comprennent :

La contribution des familles, la pension ou la 1/2 pension, les frais annexes comme les photocopies, les cotisations aux organismes nationaux, la cotisation socioculturelle et sportive, les assurances. Ces montants tiennent compte des périodes de stages et des petites vacances scolaires.

COLLÈGE

Régime	Externat		Demi Pension		Internat 5 jours	Internat permanent
	sans étude	avec étude	sans étude	avec étude		
6 ^{ème}	56 €	76 €	131 €	153 €		
5 ^{ème}	81 €	112 €	155 €	188 €	436 €	978 €
4 ^{ème} et 3 ^{ème}	104 €	144 €	214 €	258 €		
4 ^{ème} EA et 3 ^{ème} EA	104 €	144 €	214 €	258 €		

LYCÉE

Régime	Externat	Demi Pension	Internat 5 jours	Internat permanent
Lycée général, technologique (STAV) et professionnel (CGEA, SAPAT)	144 €	258 €	436 €	978 €
BTSA GPN	314 €	371 €	608 €	978 €

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Régime	Externat	Demi Pension	Internat 5 jours	Internat permanent
Présentiel CSR et Cuisine	192 €	301 €	511 €	978 €
Apprentissage CSR, Cuisine et CGEA	52 €	92 €	156 €	349 €

Note importante : Une réduction de 30% est appliquée (sur l'enfant le plus jeune) pour les familles de deux enfants ou plus, scolarisés à Saint Christophe, exclusivement sur le régime.

- L'acompte versé à l'inscription ainsi que les bourses (pour les élèves qui en bénéficient) et les réductions pour plusieurs enfants à Saint-Christophe sont déduits de la facture.
- Les frais de transports scolaires des élèves qui ne bénéficient pas de la gratuité seront facturés.
- Des frais de dossier de 50 € pour une première inscription seront facturés et non remboursés
- Les frais de voyage scolaire seront également facturés en sus.

Supplément internat de semaine : 170 € par week-end (du vendredi 16h00 au lundi 09h30)
(15 week-end maximum)

Supplément internat permanent : 524 € par semaine (accueil semaine de vacances Toussaint, février, avril)

Supplément arrivée dimanche soir : accueil le dimanche soir - 26 € par nuitée